



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT**

N°: 2007-46 du 23/07/2007

SERVICE REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DE LA DOCUMENTATION

SOMMAIRE

Préfecture des Bouches-du-Rhône.....	3
DRHMPI.....	3
Coordination.....	3
Arrêté n° 2007199-3 du 18/07/07 portant délégation de signature à Monsieur Christian LOZZI, agent de service technique faisant fonction d'intendant.....	3
Arrêté n° 2007204-2 du 23/07/07 portant nomination d'un régisseur titulaire, d'un régisseur suppléant, ainsi que d'un agent chargé de l'encaissement des droits à la caisse de la régie de recettes de la sous-préfecture d'Arles....	5
Arrêté n° 2007204-3 du 23/07/07 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2007 portant délégation de signature en matière de sécurité et de défense par intérim à Messieurs Paul BOULVRAIS,et Gérard BUONUMANO,.....	7
Avis et Communiqué.....	11



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

SECRETARIAT GENERAL

Arrêté du 18 juillet 2007 portant délégation de signature à Monsieur Christian LOZZI, agent de service technique faisant fonction d'intendant

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 , relatif aux pouvoirs des préfets , à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 25 mai 2007 mettant fin à compter du 28 mai 2007 aux fonctions de préfet de Monsieur Christian FREMONT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense sud, préfet des Bouches-du-Rhône;

Vu le décret du Président de la République du 21 juin 2007 portant nomination de Monsieur Michel SAPPIN, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône;

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian LOZZI, agent de service technique faisant fonction d'intendant, en ce qui concerne les bons de commande relatifs au fonctionnement de la résidence du préfet, pour un montant inférieur ou égal à 1000 euros.

Article 2: Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches du Rhône.

Fait à Marseille le, 18 juillet 2007

Le Préfet

signé

Michel SAPPIN



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Arrêté du 23 juillet 2007 portant nomination d'un régisseur titulaire, d'un régisseur suppléant, ainsi que d'un agent chargé de l'encaissement des droits à la caisse de la régie de recettes de la sous-préfecture d'Arles

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment son article 18 ;

VU le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par le décret n° 76-70 du 15 janvier 1976 ;

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi qu'au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté du 29 juillet 1993 modifié habilitant les Préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux ou départementaux relevant du Ministère de l'Intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1993 portant institution d'une régie de recettes auprès de la sous-préfecture d'Arles ;

VU le décret n° 2004- 374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 21 juin 2007 portant nomination de Monsieur Michel SAPPIN, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

CONSIDERANT l'avis émis par le Trésorier Payeur Général des Bouches-du-Rhône le 13 juillet 2007;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône :

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Thérèse SANNA, adjoint administratif, est nommée en qualité de régisseur de recettes à la sous-préfecture d'Arles.

Article 2 : Le montant du cautionnement imposé au régisseur est fixé à sept mille six cent euros (7600 euros), et celui de l'indemnité de responsabilité annuelle susceptible de lui être allouée à huit cent vingt euros (820 euros), conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 susvisé.

Article 3 : Madame Marie-Christine BOUVET, adjoint administratif, est nommée en qualité de régisseur suppléant.

Article 4 : Madame Marie-Cécile BLANC, adjoint administratif, est nommée en qualité d'agent chargé de l'encaissement des droits à la caisse de la régie dès lors que les besoins d'assurer la continuité du service se font sentir.

Article 5 : Les arrêté du 23 décembre 1993 et du 17 juin 2002 sont abrogés.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Sous-Préfet d'Arles, et le trésorier payeur général sont chargés chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille le, 23 juillet 2007

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

signé

Didier MARTIN



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

SECRETARIAT GENERAL

Arrêté du 23 juillet 2007 modifiant l'arrêté n° 2007197-4 du 16 juillet 2007 portant délégation de signature en matière de sécurité et de défense par intérim à Messieurs Paul BOULVRAIS, sous-préfet chargé de la défense et de la sécurité civiles, et Gérard BUONUMANO, directeur de cabinet du préfet délégué pour la sécurité et la défense

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi organique n°2001-6292 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 modifiée relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs, notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 modifiée portant organisation générale de la défense ;

Vu le décret n° 83-321 du 20 avril 1983 modifié par le décret n° 91-665 du 14 juillet 1991 relatif à l'organisation territoriale de la défense et pouvoirs des préfets en matière de défense de caractère non militaire;

Vu le décret n°2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation des actions de l'Etat en mer ;

Vu le décret n° 93-377 du 18 mars 1993 relatif aux préfets délégués pour la sécurité et la défense auprès des préfets de zone de défense , modifié par le décret n°2002-917 du 30 mai 2002 ;

Vu le décret n° 2002-84 du 16 janvier 2002 relatif aux pouvoirs du préfet de zone ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de police ;

Vu le décret du 18 septembre 2003 portant nomination de Monsieur Paul BOULVRAIS, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la zone de défense sud, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1339 du 7 décembre 2004-1339 du 7 décembre 2004 relatif à la déconcentration de la représentation de l'Etat devant les tribunaux administratifs dans les litiges nés de décisions prises par les préfets sous l'autorité desquels sont placés les SGAP ;

Vu le décret du Président de la République du 21 juin 2007 portant nomination de Monsieur Michel SAPPIN, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 28 juin 2007 portant nomination de Monsieur Bernard SQUARCINI, préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense sud, préfet des Bouches-du-Rhône, en qualité de Directeur de la surveillance du territoire au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales à compter du 16 juillet 2007 ;

Vu le décret n°95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale modifié par le décret n°96-1141 du 24 décembre 1996.

Vu le décret n° 2005-1723 du 30 décembre 2005 modifiant le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale

Vu le décret n°96-1141 du 24 décembre 1996 modifiant le décret n°95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique

Vu le décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics

Vu l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués

Vu l'arrêté ministériel du 14 novembre 2002 relatif à la compétence territoriale des secrétariats généraux pour l'administration de la police ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2005 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2005 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps administratifs, techniques et scientifiques de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juin 2007 portant réintégration dans le corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication, et mutation au service de zone des systèmes d'information et de communication de Marseille de Monsieur Daniel MOUTON, à compter du 25 juin 2007 ;

Vu l'arrêté DGNP/DAPN/RH/CR n°173 du 25 mars 2003 portant nomination de Monsieur Gérard BUONUMANO en qualité de Directeur de Cabinet du préfet délégué pour la sécurité et la défense ;

Vu la circulaire de Monsieur le Ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales du 18 janvier 2005 relative à l'architecture des Budgets Opérationnels de Programme pour le programme police nationale

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

Article 1^{er} : L'article 11 de l'arrêté n° 2007197-4 du 16 juillet 2007 est modifié ainsi qu'il suit :

«En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles LUDINARD , directeur de la logistique, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée par :

- Monsieur Thierry BALDES, ingénieur principal des services techniques, chef du bureau des affaires immobilières,
- Monsieur Jean-Michel CHANCY, ingénieur principal des services techniques, chef du bureau des moyens mobiles et de l'armement,
- Monsieur Alain BOISSEAU, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de l'armement, de l'habillement, des moyens généraux et de la plate forme logistique,
- Monsieur Laurent SECCHI, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la gestion financière,
- Monsieur Gérard FALGUIERES, ingénieur principal des services techniques, chef de l'antenne logistique de Montpellier,
- Monsieur Francis JACOBS, ingénieur des services techniques, chef de l'antenne logistique de Nice. »

Article 2 : Est ajouté l'article suivant à l'arrêté n° 2007197-4 du 16 juillet 2007 :

« Article 9 : Délégation de signature est donnée pour les documents administratifs et financiers établis à l'exception des arrêtés, protocoles transactionnels, accords-cadres et marchés en ce qui concerne le cabinet du SGAP de Marseille, à :

- Monsieur Fabrice BRACCI, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer analyste, chef du bureau général de gestion,
- Monsieur Frédéric LO FARO, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la synthèse et de la prévision,
- Mademoiselle Célia NOUVEL, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chargée de mission communication,

Toutefois ne sont pas concernés par la limitation précitée ni les actes dévolus au pouvoir adjudicateur, par le code des marchés publics, ni les actes juridiques concernant les dépenses inférieures au seuil à partir duquel la mise en concurrence par publicité est nécessaire (actuellement fixé à 15 000 euros Hors Taxes) et qui font l'objet d'un engagement comptable global. Les engagements juridiques pris dans le cadre d'un marché notifié ne sont pas soumis à cette limitation. »

Article 3 : Le reste demeure sans changement.

Article 4: Le sous-préfet chargé de la défense et de la sécurité civiles, le directeur de Cabinet du préfet délégué pour la sécurité et la défense et le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 23 juillet 2007

Le Préfet

signé

Michel SAPPIN